



2025/1

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20250703-D-2025-32-DE
Date de transmission : 03/07/2025
Date de réception préfecture : 03/07/2025

Conseil Municipal du 3 juillet 2025
Extrait du registre des délibérations
Délibération n° D/2025/32

Nombre de Conseillers
en exercice : 21
présents : 16
votants : 20

L'an deux mille vingt-cinq, le trois juillet à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-sept juin, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire.

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Nathalie JOLLY, Laurence GUERNE, André BOURDON, Philippe BUIRON, Carole BERGER-JACOB, Steve IDJAKIREN, Bernadette VOOGSGERD, Chimina Kossiva NEGLOKPE, Grégory BENOIT, Jean DECROIX, Christian TETARD, Julia NOJAC, Alaine HOUREZ, Eliane CHIDIACK, Patrice GOSNET

Étaient régulièrement représentés :

Claudine THIRANOS par Bernadette VOOGSGERD,
Philippe BARBIER par Philippe BUIRON
Patrice JACQUET par Philippe AUDEBERT
Laurent FOHRER par Grégory BENOIT

Était absent :

Bruno MELGIES

Formant la majorité des membres en exercice.

Philippe BUIRON a été élu Secrétaire de Séance

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION DE POSTE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984,
Vu le tableau des effectifs du personnel, annexé au budget primitif 2025,

Considérant qu'il convient de modifier ce tableau afin de créer le poste suivant :

- Filière Administrative :
- 1 poste de rédacteur à temps complet (Catégorie B), à compter du 28 juillet 2025.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20250703-D-2025-32-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

APPROUVE la création du poste de rédacteur et la modification du tableau des effectifs du personnel communal.

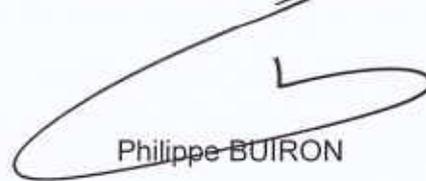
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Philippe AUDEBERT

Le Secrétaire de Séance


Philippe BUIRON

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : 08/07/2025
- Sa publication sur le site internet de la commune le : 08/07/2025